

Le 3 septembre 2019

Par SDÉ et par messenger

M^e Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019
Clarifications suite aux représentations de l'UMQ faites lors de l'audience du 30 août 2019
Régie de l'énergie : R-4076-2018, phase 2
Notre dossier : 22507-26

Chère consœur,

Nous désirons, par la présente lettre, clarifier la position de l'UMQ en ce qui concerne la proposition du Distributeur eu égard aux indicateurs de qualité de service dans le dossier mentionné en objet. En effet, suite à nos représentations, les procureurs du Distributeur nous ont priés de clarifier notre proposition en ce qui concerne les recommandations 5 et 6 de l'UMQ.

Suivant sa preuve amendée, présentée lors du témoignage de son analyste, l'UMQ retire ses recommandations # 5 et 6 et supporte plutôt la proposition du Distributeur en vue d'une mise en œuvre dès la prochaine année tarifaire. Toutefois, l'UMQ propose du même souffle que ses recommandations 5 et 6, soit un réaménagement du panier des indicateurs de qualité de service et de leur pondération respective, ainsi que ses propositions relatives aux calculs spécifiques des pourcentages de réalisation, fassent l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail créé à l'initiative de la Régie et dont le résultat devra être soumis à celle-ci lors d'un prochain dossier tarifaire.

Afin de clarifier davantage la position de l'UMQ, nous joignons à la présente une version modifiée de notre argumentation.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) Jean-Philippe Fortin

Jean-Philippe Fortin

p.j.